

**RAPPORT MORAL A.G. FDCI DU 21/04/2018**  
**M. JEAN-LOUIS DUFRESNE PRESIDENT F.D.C.I.**

Mesdames et messieurs,

C'est avec un grand plaisir que j'ouvre les travaux de notre Assemblée Générale 2018 de notre Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

Je tiens à vous remercier de votre présence ainsi que les personnalités qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à notre Assemblée Générale :

M. BACCONNIER Michel, maire de la commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER qui nous accueille.

Mme LIGONNET Andrée, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de St Quentin Fallavier,

Mme MOTIN Cendra, députée de la 6ème circonscription de l'Isère dans laquelle nous nous trouvons.

M. MICHALLET Damien, Vice-Président du Conseil Département,

Mme VERNAY Aurélie, Conseillère Départementale

M. POYET Patrick, Délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

M. CORNET Philippe, Chef de Service Départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.

Mrs BONEL Bertrand et MEYER Jérémie, qui représentent M. Jean Christophe DE CHASTANG, Président du Syndicat des Producteurs de Gibiers de Chasse de Rhône-Alpes,

M. BABOUD BESSE Roger, Ancien Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère,

M. BOUVET Jean Yves, Directeur de l'Office National des Forêts,

Mme COING BELLEY Yvonne, Représentante du CRPF Auvergne Rhône Alpes,

M. CHARRON Guy, représentant l'Association des Communes Forestières,

M. FERRAND François, Président de la Coordination Rurale,

M. CHABRIERE Pierre et M. ALUPRES, représentant M. BONZI Hervé Président de la Fédération de Pêche

M. PETIT Louis-Michel, Président GROUPAMA Isère,

M. JOLY Philippe, Commissaire aux comptes de la Fédération,

Maître MERAUD Bernard, Avocat de la Fédération,

M. JAY Alain, Président de l'Association des Gardes Particuliers, et M. LALLIOT Jean-Marc,

M. BOUSSIRON Bruno, Président du Club National des Bécassiers Isère/Rhône,

M. REPITON DUMOLLARD Pascal, Président de l'Association Départementale des Bécassiers de France,

M. PERROUD Raymond, Président de l'Association des Piégeurs agréés,

M.GOURRAUD Roger, Président de l'Association de la Vènerie sous Terre,

Mme RICHARD Geneviève, Déléguée de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens Rouge Isère,

M.GITTON Raymond, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné,

M. PICHAT René, Président de l'AFCCC 38,

M. WLASSOW Alain, Président de l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau,

M. TREXON Jacques, qui représente M. MARCHAL Jean-Jacques, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc,

M. ZACHARIE Pierre, conseiller scientifique et technique sur les pathologies animales,

Je remercie M. VACHER Roland, Président de l'ACCA de St Quentin Fallavier, toute son équipe qui nous accueille et nous prépare le repas.

➤ **Je tiens à excuser les personnes suivantes :**

- M. BEFFRE Lionel, Préfet de l'Isère,
- M. BARBIER Jean-Pierre, Président du Conseil Départemental de l'Isère,
- Mme BLIGNY Clémentine, Direction Départementale des Territoires – Chef du service environnement,
- M. SCHRAEN Willy, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs,
- Mme PUISSAT Frédérique, sénatrice,
- M. SAVIN Michel, Sénateur,
- M. VITTE Daniel, Président de l'Association des Maires,
- Mme JACQUIER LAFORGE Elodie, Députée
- Mme BATTISTEL Marie-Noëlle, Députée
- Mme KAMOWSKI Catherine, Députée
- M. COLAS-ROY Jean-Charles, Député
- M. CHABERT Gilles, Conseiller Régional,

- M. DARLET Jean Claude, Président de la Chambre d'Agriculture,
- Mes collègues Présidents des Fédérations Départementales des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
  - M. Gérard AUBRET, de la Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
  - M. Jacques AURANGE, de l'Ardèche,
  - M. Jean-Paul BESSON, du Rhône,
  - M. Dominique BUSSON, du Puy de Dôme,
  - M. Rémy CANDY, de la Drôme,
  - M. Régis CLAPIER, de la Savoie,
  - M. Louis GARNIER, de la Haute Loire,
  - M. Jean Pierre GAILLARD, de l'Allier,
  - M. Joanny GRIFFON, de l'Ain,
  - M. André MUGNIER, de la Haute Savoie,
  - M. Jean Pierre PICART, du Cantal,
- **Ne pouvant citer toutes les personnes qui nous ont tenues informées de leurs absences, je tiens à les remercier d'avoir porté un intérêt à notre invitation.**

**Diapositive avec la liste ci-dessous**

GIRARD Patrice, Chambre Agriculture et GUERIN PHILIPPE, directeur Chambre d'agriculture,  
 M. DE GERMINY Bertrand, Représentant du CRPF,  
 Mme ETEVE BEATRICE (COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE - PRESIDENTE),  
 Mme FAUCHER VALERIE (FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE DE L'ISERE)  
 M. BONZI HERVE (PRESIDENT DE LA FEDERATION DES PECHEURS),  
 Mrs FORNONI JEAN-LUC et M. VEILLET BRUNO (CEN ISERE AVENIR),  
 M. RIVOIRE GEORGES (PRESIDENT de l'ASSOCIATION FURETAGE ET GESTION DU LAPIN DE GARENNE 38)  
 M. FERRA MARTIN CLAUDE (CLUB GALLIFORMES – PRESIDENT)  
 M. MARCHAL JEAN- CHARLES (ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC ISERE – PRESIDENT)

**Je passe maintenant la parole à M BACCONNIER MICHEL,**

- M. Le Maire je vous laisse la parole.

.....  
 Merci M. Le Maire

**Je passe maintenant la parole à M. MICHALLET Damien,**

- M. Le Vice-Président je vous laisse la parole.

.....  
 Merci M. Le Vice-Président

**Je passe maintenant la parole à Mme MOTIN CENDRA,**

- Mme la députée je vous laisse la parole.

Merci Mme la députée

➤ **Honneur Administrateur**

Comme le veut la tradition, avant d'aborder mon rapport moral, je vais procéder à la remise des médailles.

➤ **J'appelle M. Michel MERAUD et M. Patrick POYET**

Michel a été élu administrateur de la Fédération pour le Pays de la Vallée du Rhône, en 1992.

Il a occupé les fonctions de Secrétaire Général :

- de 1993 à 2002 sous la Présidence d'Hervé REANT,
- de 2002 à 2012 sous la Présidence de Roger BABOUD-BESSE,
- de 2012 à 2016 sous ma Présidence
- soit (23 années).

Il a été membre de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage de 1995 à 2016.

Il a présidé la Commission Communication de 2003 à 2007.

Membre de la Commission environnement depuis 2011.

Il assure le suivi juridique en liaison avec le Président, les avocats, l'ONCFS depuis 1994.

Il a été l'initiateur de la formation des cadres de la chasse où il a secondé les Directeurs M. Serge Gobbo et Patrice Sibut.

Au niveau Régional, il a été :

- Vice-Président du Conseil Régional de la Chasse Rhône-Alpes d'Octobre 2001 à juillet 2004.
- Vice-Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Rhône-Alpes de juillet 2004 à mai 2013.

Bécassier émérite, il est très apprécié des ACCA de son Pays qui lui ont toujours renouvelé leur confiance.

Pour ma part, j'apprécie beaucoup son investissement et sa disponibilité, secondant souvent les Présidents que ce soit moi, Hervé REANT ou Roger BABOUD-BESSE pour représenter la Fédération auprès de nos partenaires.

Michel, c'est pour tout cet engagement cynégétique de 26 années que M. Patrick Poyet, Délégué régional va te décerner la médaille de l'Office National de la chasse et de la Faune sauvage.

➤ Remise Médaille par M. Patrick POYET

➤ Parole donnée à M. Michel MERAUD,

➤ **Médailles**

Comme chaque année, la Fédération met à l'honneur les bénévoles du monde de la chasse Iséroise. Ce sont 18 chasseurs qui sont mis à l'honneur en cette assemblée générale de 2018.

➤ **Médailles décernées aux chasseurs en 2018**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ACCA ou CP</b>
RIVOIRE	Bruno	REVENTIN VAUGRIS
BOREL	Guy	VILLETTE DE VIENNE
RAMEL	Fernand	CP LES COTEAUX DE ROUX
CHANRON	Michel	CHEVRIERES
MONTEL	Bernard	CHEVRIERES
DEMOZ	Daniel	BEAUFIN
CARDET	Louis	ST BAUDILLE ET PIPET
FERRUS	Denis	ST BERNARD DU TOUVET
BOIS GROSSIANT	Henri	MORETEL de MAILLE
MARTINEZ	Jean-Marc	VAULNAVEYS LE HAUT
PHILIP	Lionel	LAVAL
PORTA	Disma	VAULNAVEYS LE HAUT
DARBOT	Hervé	GONCELIN
AUDEMARD	Daniel	NOTRE DAME DE MESSAGE
CLAVEL	Daniel	NOTRE DAME DE MESSAGE
JACQUET	André	LA SALETTE
TORT	Jean François	NOTRE DAME DE MESSAGE
GRAND	André	LES COTES DE CORPS

Merci à toutes ces personnes pour leurs engagements auprès du monde cynégétique.

## ➤ Rapport moral

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette assemblée générale 2018 et c'est toujours avec la même satisfaction que j'interviens auprès de vous.

J'espère que vous serez satisfait du travail que l'équipe tout entière de votre Fédération a accompli cette année avec passion et sincérité.

En assemblée générale de 2017 j'insistais sur la nécessité que nous puissions envisager notre avenir, car attendre passivement l'année prochaine en se disant « qu'il adviendra ce qu'il adviendra » n'est pas très responsable.

Eh bien, votre Fédération est toujours dans cette optique et nous avons raison. Notre avenir passera par une réforme profonde de la chasse au niveau national, régional et départemental et l'affichage d'orientations politiques claires et précises.

Cette aspiration est aussi celle de la nouvelle équipe de la Fédération Nationale Des Chasseurs, emmenée par son charismatique Président M. Willy SHRAEN.

Son grand projet, réformer le mode de financement des instances cynégétiques dont le symbole est un permis de chasser national à 200 €.

Comprenez que je ne pouvais faire ignorance de ce projet à notre assemblée générale car le monde médiatique s'en est emparé et il devient aujourd'hui un enjeu politique national.

Cette mesure fait partie d'un ensemble de réformes pour mieux intégrer la chasse dans les politiques rurales et de maintien de la biodiversité ordinaire.

Elle ne concerne que les permis nationaux dont le coût est très élevé pour les jeunes et les nouveaux permis.

Elle aura surtout deux effets bénéfiques immédiats, à savoir rendre plus accessible la chasse aux jeunes chasseurs qui ont de faibles moyens mais qui sont plus mobiles et obliger à une nouvelle gestion des dégâts de gibiers que les chasseurs payent aux agriculteurs.

Baisser le coût du permis national de 401 à 200 euros ne constitue pas un cadeau financier de la part du gouvernement, car il ne concerne en rien l'argent des contribuables que nous sommes, mais un juste retour de la grande part des cotisations des chasseurs français à la Fédération Nationale des chasseurs et ses Fédérations Départementales.

Car ne l'oublions pas, le monde de la chasse s'autofinance ainsi que les dégâts causés aux cultures agricoles.

Les chasseurs français avec leur permis de chasse versent sur leurs propres deniers 73 millions d'euros pour la police de la chasse, 50 millions d'euros pour les dégâts de gibier aux agriculteurs, 80 millions d'euros pour la gestion cynégétique par les fédérations et 40 millions d'euros pour la gestion environnementale des territoires. Soit un total de plus de 240 millions d'euros !

La philosophie générale de cette réforme consiste en une diminution de la charge financière qui pèse sur le chasseur en la reportant sur les territoires de chasse.

En rapprochant le prix du permis départemental du permis national, les fédérations vont devoir adapter le mode de financement des dégâts qui ne pourra passer que par les territoires.

En assemblée générale de la FNC des 21 et 22 mars derniers, presque 92% des Fédérations de Chasseurs ont exprimé un avis favorable à cette réforme. Dès lors, la FNC est en mesure d'engager les négociations avec l'Elysée et Bercy. Son objectif est que l'application réelle de cette mesure se fasse pour la saison cynégétique 2019-2020, et donc à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Comprenez que ce calendrier nous oblige d'ores et déjà à réfléchir à la façon dont nous, Fédération de l'Isère, nous allons réformer notre mode de financement. Il nous faudra résoudre une équation complexe dont l'objectif sera de trouver le juste équilibre entre la cotisation du chasseur individuel et celle du territoire de chasse. Pour ne rien vous cacher les conséquences de cette réforme nationale préfigurent la disparition du timbre grand gibier dans notre département.

Je tiens à vous rassurer, votre fédération comme elle l'a toujours fait, vous tiendra régulièrement informé de l'état d'avancement de ce dossier car il y a de grande chance que pour l'assemblée générale de 2019, ce nouveau mode de financement vous soit soumis au vote.

Dans cette même optique de diminuer le coût de la pratique de la chasse et d'attirer de nouveaux pratiquants, votre fédération a souhaité rendre la formation au permis de chasser gratuite à tous les nouveaux chasseurs méritants et motivés.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, cette gratuité de la formation passe par une augmentation du tarif d'inscription.

Actuellement le coût de la formation est de 40 € et passera à 100 € ! Alors comment arriver à la gratuité ?, je laisse à Alain SIAUD, président de la commission communication-formation-sécurité, le soin de vous expliquer comment cela est possible en deuxième partie de cette assemblée générale.

La chasse ne se résume pas aux simples aspects financiers. Il faut aussi que nous soyons en capacité d'envisager notre avenir, au travers de l'établissement d'une véritable « politique d'orientation » pour les 10 à 15 années à venir.

Envisager notre avenir c'est nous définir une ligne directrice. Nos actions doivent être lisibles et compréhensibles de tous.

Votre Fédération se doit de faire connaître à ses adhérents ses orientations politiques et ses axes prioritaires d'actions.

C'est au travers de notre projet associatif, dont je vous ai parlé régulièrement au cours de nos dernières assemblées générales, que nous sommes arrivés à définir nos orientations et actions politiques.

Comme promis en 2017, notre projet associatif nous vous le présentons aujourd'hui.

Mme Estelle LAUER, qui est en charge de ce projet au sein de la Fédération, interviendra en seconde partie d'assemblée générale, pour vous présenter le résultat de ces quatre années de travail et de réflexion.

Le résultat pourra vous paraître d'une certaine évidence car il se veut simple dans son rendu, mais croyez-moi, il nous en a fallu du temps pour en arriver là.

Je suis fier que nous soyons parvenus au bout de ce projet.

Je tiens à remercier l'équipe de la fédération, administrateurs, chasseurs, le laboratoire de science sociale Pacte, qui ont consacré beaucoup d'énergie pour que ce projet associatif arrive à terme ainsi que les étudiants de la Fac de Grenoble.

Mes remerciements vont aussi aux membres du Comité de Pilotage du groupe départemental « cohabitation et sécurité à la chasse » qui ont participé, la direction départementale des territoires, le Conseil Départemental de l'Isère, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, l'office national des forêts, la fédération française de randonnée, le club alpin français et la FRAPNA.

Au travers de débats et échanges d'idées des plus motivants, nous sommes parvenus au sein de ce collectif à construire une politique pour les six prochaines années qui, nous l'espérons, améliorera la cohabitation entre chasseurs et autres acteurs du territoire.

C'est en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, animée par M. le Préfet de l'Isère, que ce programme d'action a été entériné.

Un point important, la question d'un deuxième jour de non chasse, le dimanche, n'a pas été retenu comme une solution satisfaisante et nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Ce programme d'action qui sera déployé au cours des six prochaines années vous est présenté par la commission communication en deuxième partie de l'AG.

Il trouvera place dans notre prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018/2024.

Nous avons besoin de votre coopération entière, pour que cette cohabitation soit une réussite dans les décennies qui viennent car ceci nous évitera d'avoir des territoires fermés à la chasse et nous permettra auprès du public d'expliquer la chasse avec toutes ces contraintes donc d'être mieux compris.

Notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique nous le renouvelons cette année. Comme je vous l'ai annoncé en 2017, il ne subira que peu de modifications majeures sur ses volets « organisationnels et réglementaires » qui nécessiteraient que nous vous consultations. Nous souhaitons surtout y consolider nos acquis, mais attention des évolutions à venir risque de l'impacter en 2019.

La première concerne le mode de financement des dégâts qui suite à la réforme du permis de chasse national, dont je vous ai parlé en début de ce rapport moral, pourra avoir un impact sur notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, mais aussi et surtout les conséquences de l'application du Programme National de la Forêt et du Bois qui se décline à l'échelle de toutes les régions administratives de France.

Nous abordons ici la question de l'équilibre forêt / grand gibier. Le maintien de cet équilibre est une mission qui nous incombe à nous chasseurs depuis de très nombreuses années. Seulement, aujourd'hui la gestion de cet équilibre se régionalise. Ce ne sont plus les acteurs forestiers et chasseurs du département qui seront seuls à décider de la politique à mettre en œuvre pour maintenir cet équilibre mais il nous faudra suivre des directives régionales dont certaines devront être inscrites dans notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Est-ce que cette nouvelle « politique régionale forêt » préfigure dans un avenir proche des compétences en matière de chasse accordée à M le Préfet de région...je ne saurai le dire mais nous sommes en droit de le penser.

Je voudrais terminer ce rapport moral par une petite anecdote assez révélatrice de la situation dans laquelle nous chasseurs du département nous nous trouvons.



En Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 30 mars dernier deux sujets stratégiques ont été abordés.

En première partie de séance, la cohabitation avec les usagers de la nature puis l'équilibre forêt grand gibier.

Concernant le sujet « cohabitation » des personnes s'étonnent que notre activité de chasseur s'étale de plus en plus dans l'année de par l'allongement des périodes de chasse.

A cela nous répondons que traditionnellement la chasse en Isère se pratique à partir du deuxième dimanche de septembre à fin janvier, mais que nous ne souhaitons pas chasser toute l'année.

A contrario lorsque que le sujet du maintien de l'équilibre forêt/agriculture et grand gibier est abordé, il nous est demandé par l'État, les représentants forestiers et agricoles de chasser plus et pendant des périodes sensibles aux dégâts, je pense ici à la période d'été.

Ceci est, à mes yeux, révélateur du défi qui nous attend demain, concilier une pratique de la chasse 9 mois sur 12 tout en limitant cette pression sociale qui pèse et pèsera de plus en plus sur nous, car nos concitoyens ne comprennent pas pourquoi nous sommes dans l'obligation de chasser plus.

Mesdames et Messieurs, j'ai encore bien des choses à vous dire mais il me faut en terminer.

Je tiens sincèrement à vous remercier, bénévoles de la chasse, de consacrer autant de temps à votre passion.

Je passe la parole à M. Jean-Marc Rochette, Secrétaire Général de la FDCI, qui vous présente le rapport d'activité.

## **Discours politique**

Ce projet associatif de la fédération c'est le projet de tous les chasseurs de l'Isère.

Dans 15 ans, ce ne sera plus moi à la tête de la Fédé, mais j'aimerais que vous présents aujourd'hui, puissiez dans 15 ans témoigner de l'intérêt de ce travail et des réalisations :

- La fédération doit être la maison de tous les chasseurs, nous devons être des partenaires et avancer ensemble.
- Toutes les chasseresses et tous les chasseurs, quelques soient leurs attentes, doivent pouvoir être accueillis dans un territoire en Isère :
  - ouvrons nos bras aux nouveaux permis,
  - gardons notre capacité d'accueillir sur nos territoires,
  - développons ensemble cette solidarité départementale.
- Soyons tous fiers :
  - d'appartenir à un collectif riche de sa pluralité,
  - fiers de transmettre nos valeurs et nos connaissances aux générations futures.
- Arrêtons d'être sur la défensive,
- Assumons-nous vis-à-vis des autres,
- Notre passion est noble.